

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Ouvrir un atelier de sophrologie pour enfants
est une belle initiative, mais elle nécessite des choix structurés
et des démarches administratives précises.

GUIDE POUR VOUS AIDER À DÉMARRER, EN FRANCE :

1. CHOIX DU STATUT JURIDIQUE

Le choix du statut dépend de votre projet :

AUTO-ENTREPRENEUR (micro-entreprise)

Le plus courant pour démarrer seul(e).

- Simplicité administrative et comptable
- Cotisations sociales allégées
- Plafond de chiffre d'affaires : 77 700 € (prestations de service – 2025)
- INCONVÉNIENT - Pas de déduction de charges réelles

ENTREPRISE INDIVIDUELLE (EI ou EURL)

- Plus flexible que la micro si vous dépassez les plafonds
- Nécessite une comptabilité plus rigoureuse

SOCIÉTÉ (EURL, SASU, SARL, SAS)

- Adapté si vous visez un développement plus large ou à plusieurs
- Plus complexe à créer et à gérer

ASSOCIATION LOI 1901 - Moins adaptée à une activité commerciale

Si vous souhaitez créer un atelier **à but non lucratif**, souvent pour intervenir dans les écoles, structures sociales, etc.

2. DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Création de l'entité

Selon le statut choisi :

- **Micro-entreprise** : déclaration sur autoentrepreneur.urssaf.fr

- **EI/EIRL** ou **Société** : via le **guichet unique des entreprises** (formalites.[entreprises.gouv.fr](https://formalites.entreprises.gouv.fr))
- **Association** : déclaration à la préfecture via service-public.fr

Assurance professionnelle

- **Obligatoire** pour protéger votre responsabilité civile professionnelle, surtout avec des enfants.
- Une RC Pro spécialisée en sophrologie est recommandée.

Règlementation

- Aucune réglementation stricte pour exercer la sophrologie, mais :
 - **Suivre une formation sérieuse et certifiante** est fortement recommandée
 - Obtenir une **autorisation parentale écrite** pour chaque enfant
 - Avoir un **cadre d'accueil sécurisé et adapté aux enfants**
 - **Être attentif aux obligations légales** liées à l'encadrement de mineurs (Cf. protection de l'enfance)

Protection des données

- Déclaration simplifiée à la **CNIL** si vous traitez des données personnelles (fiches, contacts, etc.)

3. SPÉCIFICITÉS POUR LES ATELIERS ENFANTS

Formation spécifique

Avoir une formation complémentaire en **sophrologie pour enfants/adolescents** est fortement recommandé.

Lieu d'exercice

- À domicile, en cabinet, dans des écoles, MJC, centres de loisirs
- Respecter les normes ERP (établissement recevant du public) si vous ouvrez un local

Obligations spécifiques :

- Savoir réagir en cas d'urgence (formation aux premiers secours type PSC1 conseillée)
- Vérifier si un **extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)** est demandé pour intervenir dans les structures avec enfants

4. COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT

- **Créez votre site Internet**, utilisez les réseaux sociaux, des flyers ([Vistaprint](#))
- Développez un **réseau local** (crèches, écoles, pédiatres, orthophonistes...)
- Proposez des **ateliers « découverte »** gratuits ou à un prix symbolique pour faire connaître votre activité